



République Française
Département du LOT
Commune de PUYBRUN
Séance du 18 septembre 2025

Membres en exercice : 12

Date de la convocation: 12/09/2025

Présents : 9

Votants : 12

Le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascale CIEPLAK

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Résultat du vote : adoptée

Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON, David PETRICOLA

Représentés : Elodie DEJAMMES représentée par Delphine MEILHAC, Michel FERNANDEZ représenté par Céline BLADIER SIGAUD, Julien MAURIE représenté par David PETRICOLA

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Céline BLADIER SIGAUD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Céline BLADIER SIGAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Délibération de la décision modificative n° 1 - PUYBRUN 2025 - DE_030_2025

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 60632	Fournitures de petit équipement	0	-447,9
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0	447,9
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025
Date de réception de l'AR: 02/10/2025
046-214602294-DE_030_2025-DE
A G E D I

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance
Pascale CIEPLAK

La secrétaire de séance
Céline BLADIER SIGAUD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Figeac
et Publié ou notifié le 02/10/2025.
Le Maire, Pascale CIEPLAK

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025

Date de réception de l'AR: 02/10/2025

046-214602294-DE_030_2025-DE

AGEDI